



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

20

23

Conseil municipal
du 02 mars 2023



Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation à vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le débat va porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de la ville.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter et de renforcer la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités sur la base des éléments d'analyse prospective.

SOMMAIRE

1) Le contexte général

- A.I) Perspectives de l'économie mondiale et européenne
- A.II) Le contexte nationale
- B) Les perspectives de la loi de finances 2023
 - B.I) Loi de finances rectificative 2022
 - B.II) Loi de finances 2023 : les principales mesures

2) Le contexte locale : bloc communal

- A.I) Rétrospective 2019-2022
 - A.1) Evolution des recettes réelles de fonctionnement
 - A.2) Evolution des principales recettes de fonctionnement
 - a) Zoom sur les dotations de l'Etat
 - b) Détail de la fiscalité directe
 - A.3) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - A.4) Evolution des principales dépenses de fonctionnement
 - A.5) Evolution de la dette communale
 - A.6) Comparaison entre les recettes et les dépenses de gestion
 - A.7) Evolution des épargnes et de la capacité d'autofinancement
- B.I) Vue d'ensemble de l'investissement
 - B.1) Financement des recettes d'investissement
 - B.2) Financement des dépenses d'investissement
- C) Conclusion en grandes masses financières

3) Les grandes orientations pour l'élaboration du BP 2023

- A.I) Présentation de la structure des dépenses globales du budget 2023
 - A.1) Principaux chapitres de dépenses de fonctionnement
 - A.2) Zoom sur l'évolution des dépenses de fonctionnement
 - 1) Les charges générales
 - 2) Les dépenses du personnel
 - 3) Les charges financières
 - 4) Les charges de gestion courante
- A.II) Les principaux chapitres de recettes de fonctionnement
 - A.1) Des recettes fiscales préservées
 - A.2) Vers un maintien des dotations
- B.I) La structure et le financement des dépenses totales d'investissement 2023
 - B.1) Les dépenses d'investissement
 - B.2) Les recettes d'investissement

4) 2023 : poursuite d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) volontariste

Financée par une recherche active de subvention

5) Ressources Humaines

6) Les budgets annexes

- 6.I) Le budget cimetière
- 6.II) Le budget estaminet

FINANCES DE LA VILLE

Le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** et le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** constituent des actes politiques majeurs autant que des pièces fondamentales pour engager la première étape essentielle de la **procédure budgétaire annuelle d'une collectivité territoriale**.

Depuis la **loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR)**, les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

L'article 107 de la **loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République**, dite loi "NOTRe", reprise dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, renforce l'obligation d'information des conseillers municipaux.

Le **DOB** s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (**ROB**) portant autant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement que sur la gestion de la dette.

Les informations contenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** portent ainsi sur les orientations générales, mais aussi sur les engagements pluriannuels envisagés, l'endettement de la ville, et la structure relative aux dépenses de personnel.



1. Le contexte général

A.I) Perspectives de l'économie mondiale et européenne

MONDIAL

La croissance devrait finalement s'établir à + 3,3 % en 2022 puis à + 2,7 % en 2023 selon les perspectives du Fonds Monétaire International (FMI)

L'inflation devrait atteindre + 8,8 % en 2022 avant de diminuer légèrement en 2023 à + 6,5 %, et de revenir en 2024 à son niveau de 2021 : + 4,1 %.

EUROPE

La croissance du PIB serait de + 3,1 % en 2022 et n'atteindrait que + 1,5 % en 2023

L'inflation a atteint 10,7 % en octobre 2022.

A.II) Le contexte national

Les perspectives économiques présentées par le gouvernement lors de la présentation du projet de loi de finances 2023 sont établit sur les prévisions d'un contexte économique suivant

PERSPECTIVE EN FRANCE

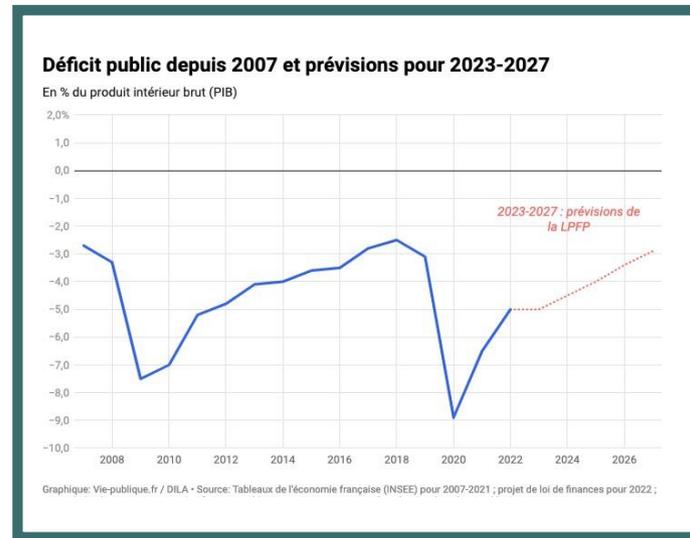
Déficit public 'réduit' à 5 % en 2022 et 2023

Inflation sur 2022 : autour de 6 % et autour de 4,3 % en 2023

Croissance : 2,6 %

Dettes publique fin 2023 de 111,2 % du PIB

Le **projet de loi de programmation** prévoit de **ramener le déficit public sous la barre des 3 %** d'ici 5 ans.



B) Les perspectives de la loi de finances 2023

B.I) Loi de finances rectificative 2022

Pour faire face à l'inflation des prix de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice, le Parlement a décidé de la mise en place

- un « filet de sécurité » (la commune a perçu 71 000 €)
- Un bouclier tarifaire

B.II) Loi de finances 2023 : les principales mesures

ENVERS LES MENAGES

Prolongation du bouclier
tarifaire, hausse des prix
contenue à 15%

Indexation sur l'inflation
du barème de l'impôt

Suppression définitive
de la taxe d'habitation

ENVERS LES ENTREPRISES

Aide à l'embauche

Suppression de la
cotisation
CVAE sur 2 ans

ENVERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Rénovation énergétique
Des logements privés

Dispositif de leasing social

Plan vélo

Zoom sur : les mesures pour les collectivités locales

La **loi de programmation** pour les années 2023 à 2027 prévoit d'**associer les collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques**. À périmètre constant, les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales progressent, pour 2023, de + 1,1 Md€ par rapport à la **loi de finances initiale (LFI)** pour 2022 passant de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (+2,15%).

Le **Projet de loi de finances 2023** porte notamment 430 M€ dédiés au dispositif de compensation des effets induits par l'inflation sur les dépenses de fonctionnement des collectivités au titre de l'exercice 2022.

► Stabilité de la DGF d'une enveloppe de 27 Milliards d'€ :

La hausse de la dotation globale de fonctionnement (*DGF*) serait de 320 millions d'euros en 2023.

► La prolongation du bouclier tarifaire :

Principale mesure d'envergure de ce budget 2023 : la prolongation d'un bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie. Moins généreux que la version 2022, ce bouclier vise à contenir la hausse des prix énergétiques à +15 %. Un budget d'un ½ milliard € pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie.

► **Les résidences secondaires, davantage de communes pourront majorer la taxe d'habitation : (25 873 en 2022)**

Le non-plafonnement de la hausse des bases locatives cadastrales, servant de fondement au calcul des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur la résidence secondaire).

► **Une forte hausse de la taxe foncière :**

Le texte prévoit également une revalorisation des bases de la taxe foncière. Celle-ci augmentera de 7,1 % l'an prochain (*contre 3,4 % en 2022*), en vertu de l'indexation automatique sur la hausse des prix. Ces 7,1 % constituent un record depuis trente ans. Ils correspondent à la hausse automatique des « valeurs locatives » (loyer annuel théorique qu'un propriétaire pourrait tirer de son bien s'il était loué), sur lesquelles est indexée la taxe foncière (la commune a perçu 2 469 980 en 2022)

► **La suppression CVAE, le calcul de la compensation sera intégré dans le FCTVA :**

En résumé, dès 2023, les collectivités territoriales et EPCI ne percevront plus de CVAE, mais recevront une fraction de TVA égale à la moyenne des produits de CVAE encaissés par chaque collectivité entre 2020 et 2022.

► **Un fonds vert : (soit 136 000 €)**

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires, doté de 2 milliards d'euros en 2023, doit soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (*rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...*), l'adaptation des territoires au changement climatique (*risques naturels, renaturation*) et l'amélioration du cadre de vie (*friches, mise en place des zones à faible émission...*).

A.I) Rétrospective 2019 - 2022

VUE D'ENSEMBLE SUR LE FONCTIONNEMENT

► Les résultats définitifs de l'année 2022 ne sont pas encore connus à ce jour. Les chiffres estimés présentés ci-dessous peuvent différer de ceux qui seront présentés dans le compte administratif.

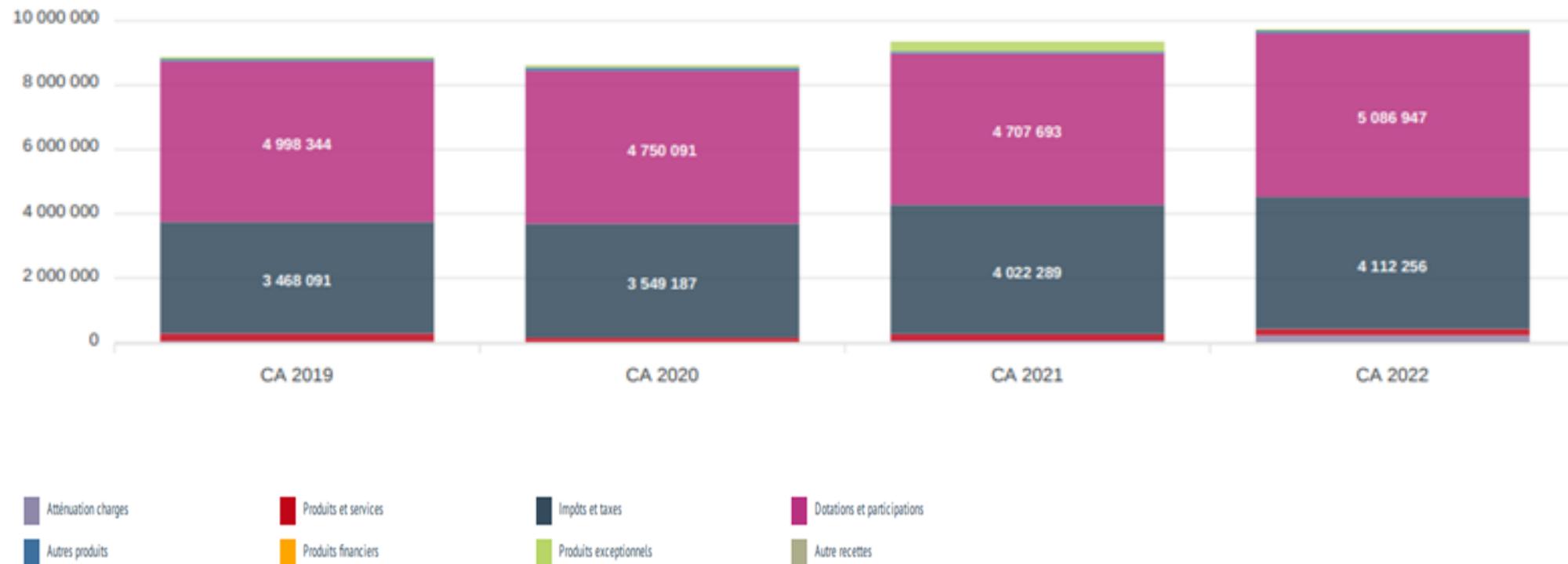
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	8 821 898,0	8 580 716,0	9 083 323,0	9 736 118,0	+3,34 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	8 821 431,0	8 555 033,0	9 055 755,0	9 702 246,0	+3,22 %
dont fiscalité directe locale (R731)	2 370 157,0	2 436 622,0	2 900 423,0	3 012 653,0	+8,32 %
dont dotations & participations (R74)	4 998 344,0	4 750 091,0	4 707 693,0	5 086 947,0	+0,59 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 217 389,0	8 091 603,0	8 311 218,0	8 928 126,0	+2,80 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	8 034 786,0	7 879 202,0	8 144 798,0	8 823 667,0	+3,17 %
dont dépenses de personnel (D012)	5 100 477,0	5 368 537,0	5 313 652,0	5 757 922,0	+4,12 %
ÉPARGNE DE GESTION	786 645,0	675 831,0	910 957,0	878 579,0	+3,75 %
Frais financiers	181 928,0	173 251,0	165 373,0	101 987,0	-17,55 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-96,0	-13 467,0	26 521,0	31 400,0	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	604 621,0	489 113,0	772 105,0	807 992,0	+10,15 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	817 874,0	615 458,0	862 157,0	950 973,0	+5,15 %
Amortissement du capital de la dette	284 671,0	293 932,0	303 799,0	331 870,0	+5,25 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	319 950,0	195 181,0	468 306,0	476 122,0	+14,17 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	533 203,0	321 526,0	558 358,0	619 103,0	+5,11 %

► Les produits exceptionnels, les écritures d'opérations d'ordre de transfert et les atténuations de charges représentent 1 602 646 €

Pour les communes de la même strate que Grenay 2021 :

Recettes	National			Grenay / an/habitants			
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2022
Recettes Fiscales	804 €	808 €	779 €	500 €	512 €	580 €	593 €
Dotations et attributions	237 €	244 €	257 €	721 €	685 €	679 €	733 €
Produits de services	134 €	97 €	80 €	36 €	19 €	29 €	29 €
TOTAL des recettes	1 175 €	1 149 €	1 116 €	1 257 €	1 216 €	1 288 €	1 355 €

A.1) Évolution des recettes réelles de fonctionnement



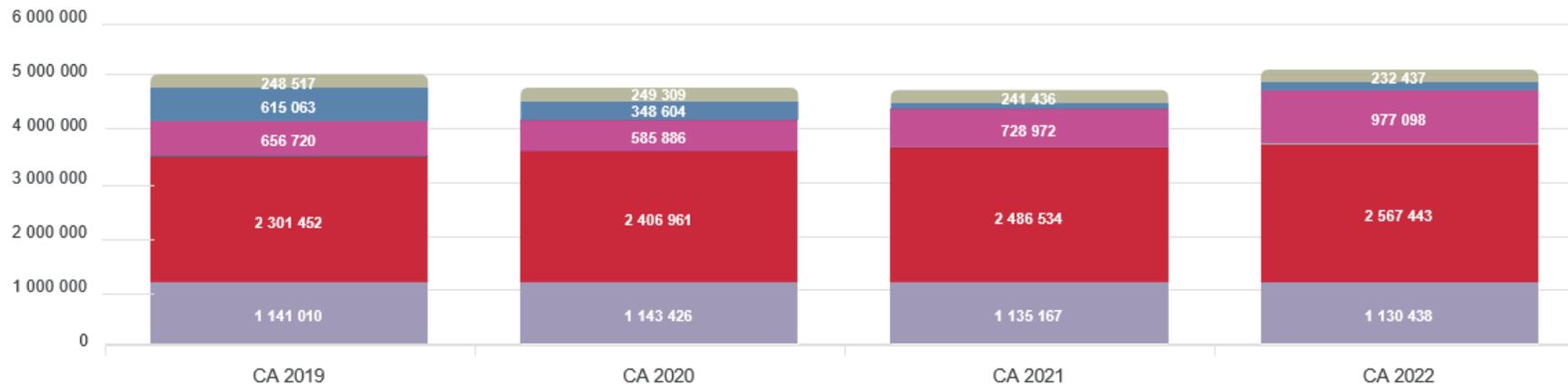
A.2) Évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

► Les recettes dynamiques issues des dotations et de la fiscalité

L'augmentation des recettes de fonctionnement depuis 2019 s'explique par l'accroissement des dotations perçues auprès de l'État et de la fiscalité.

a) Zoom sur les dotations de l'Etat

Elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales



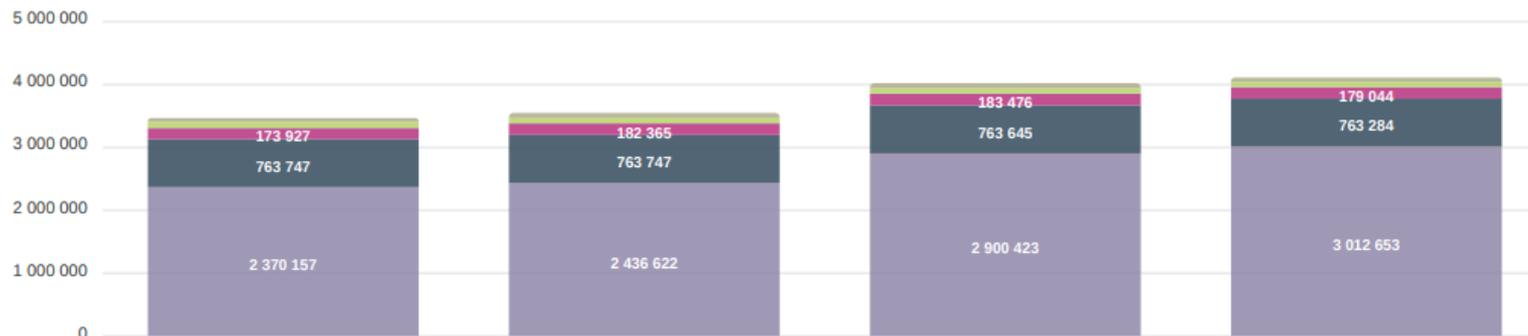
■ Dotation forfaitaire
■ Compensations

■ DSR + DSU
■ Autres

■ FCTVA

■ Participations

b.) Détail de la fiscalité directe



•Taxe Habitation

CA 2019 CA 2020 CA 2021 CA 2022

	2019	2020	2021	2022	Ecart 2021/2022
Base imposable	4 677 241	4 704 457	126 728	118 089	-8 639
Taux	21,91	21,91	21,91	21,91	
Produit	1 024 783	1 032 253	27 755	25 873	-1 882

•Taxe sur le Foncier Bati

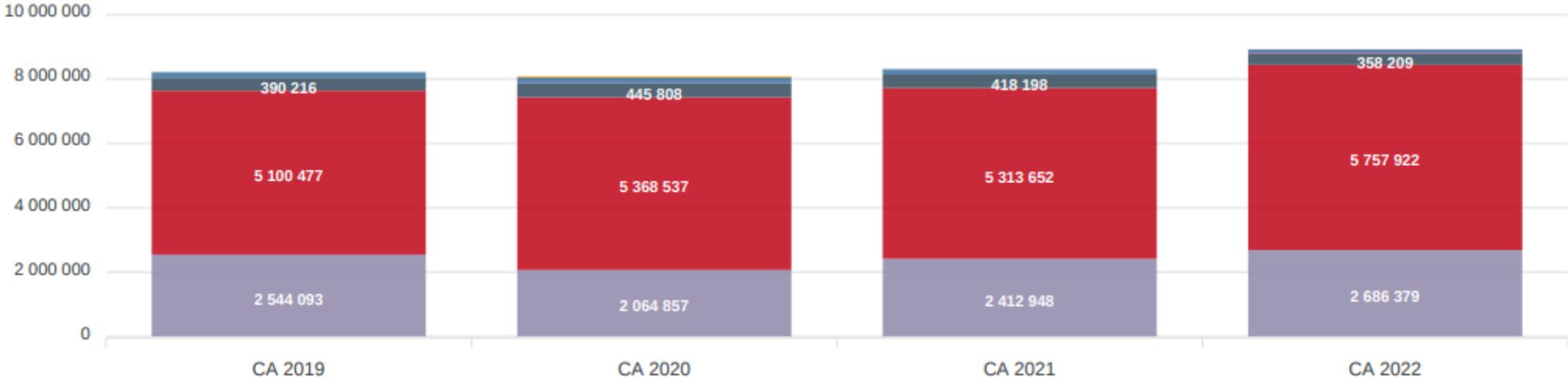
	2019	2020	2021	2022	Ecart 2021/2022
Base imposable	3 234 738	3 393 516	3 762 617	3 941 438	+ 178 821
Taux	40,34	40,34	62,60	62,60	
Produit	1 310 346	1 373 678	2 358 793	2 469 980	+ 111 187

TF des propriétaires : 1 265 134 €
TF des bailleurs sociaux : 743 145 €
TF entreprises et commerces : 461 701 €

•Taxe sur le Foncier Non Bati

	2019	2020	2021	2022	Ecart 2021/2022
Base imposable	13 610	13 775	13 906	9 375	- 4 531
Taux	90,96	90,96	90,96	90,96	
Produit	12 380	12 530	12 649	8 528	- 4 121

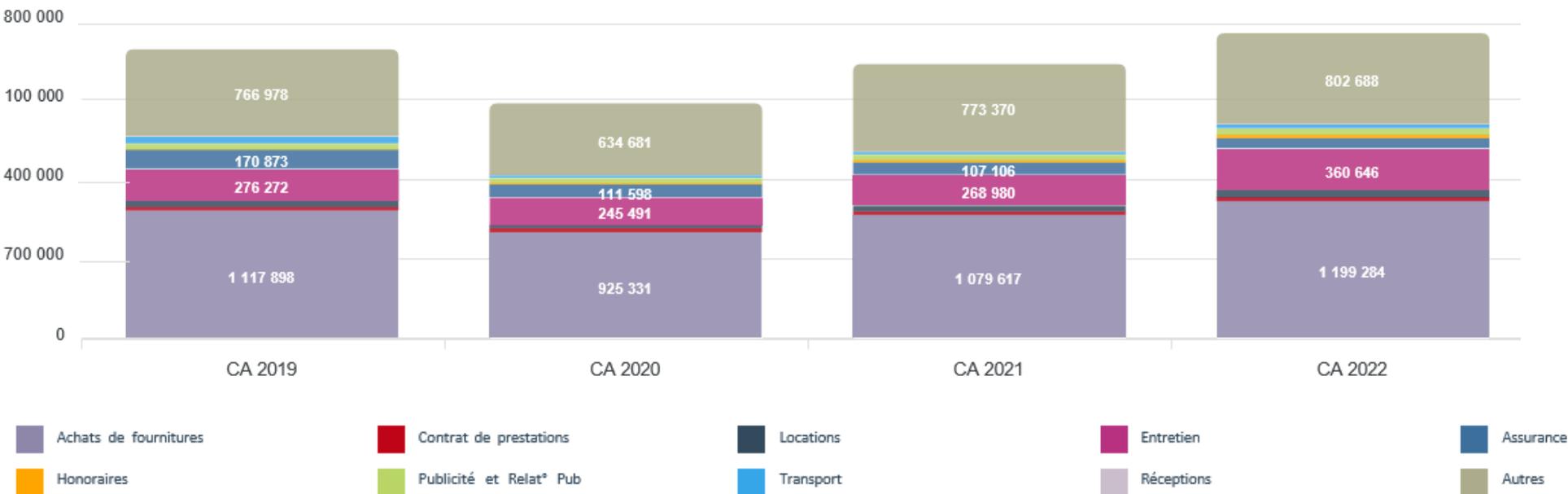
A.3) Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

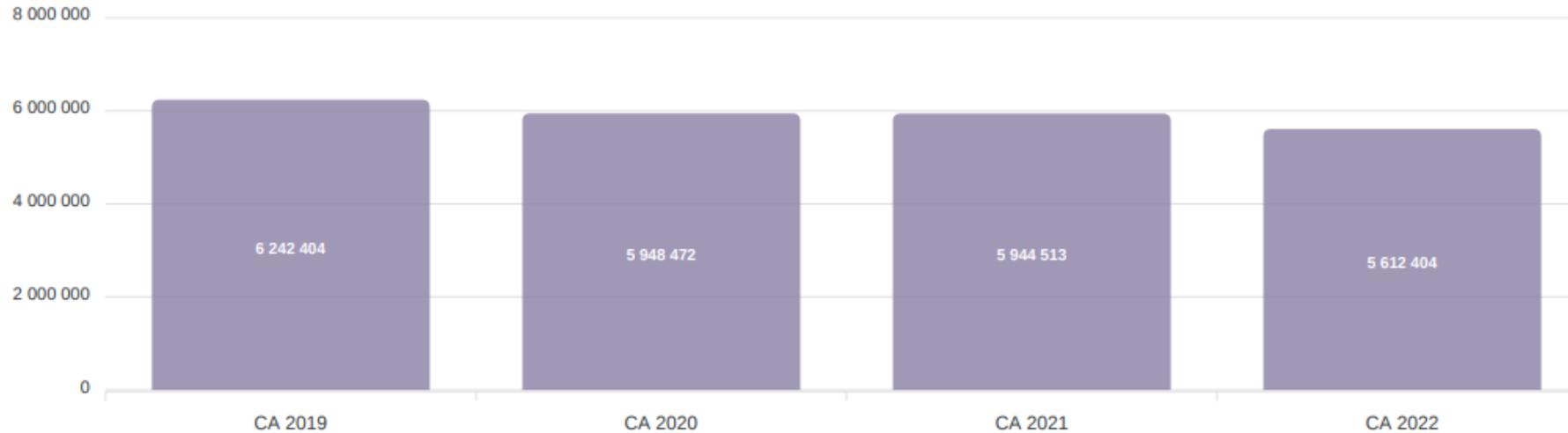
A.4) Évolution des principales dépenses de fonctionnement

L'augmentation des **dépenses de fonctionnement** depuis 2020 se situe au niveau des **charges à caractère général** (*fournitures – fluides – énergie – entretien*) et les **charges du personnel**.



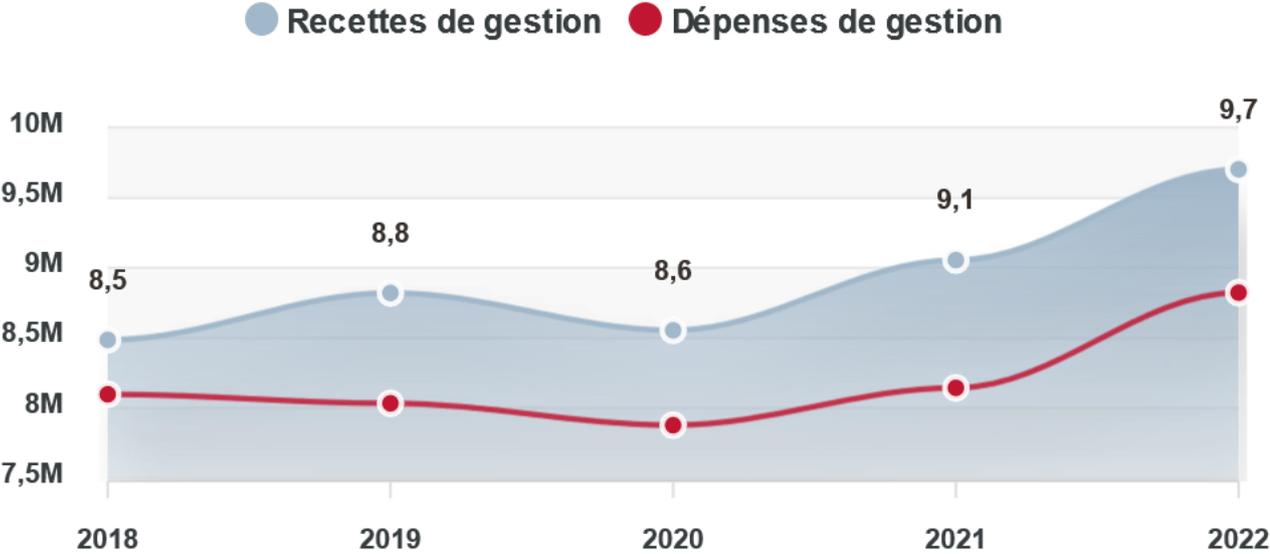
A.5) Évolution de la dette communale : une dette en baisse

La dette que la ville doit rembourser est passée de 6,2 M€ à 5,6 M€, la dette diminue même avec un nouveau emprunt en 2021. La richesse de la commune est de 35 000 000



	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette	6 242 404	5 948 472	5 944 513	5 612 404
Annuité en capital de la dette	284 670	293 931	303 799	331 870
Intérêts de la dette	204 642	177 283	186 118	182 766
Capacité de désendettement	12,92	12,74	10,20	6,94
Ratio de surendettement	0,71 %	0,71 %	0,63 %	0,57
Encours de la dette par habitant (en €)	941,58	900,51	858,11	809,63

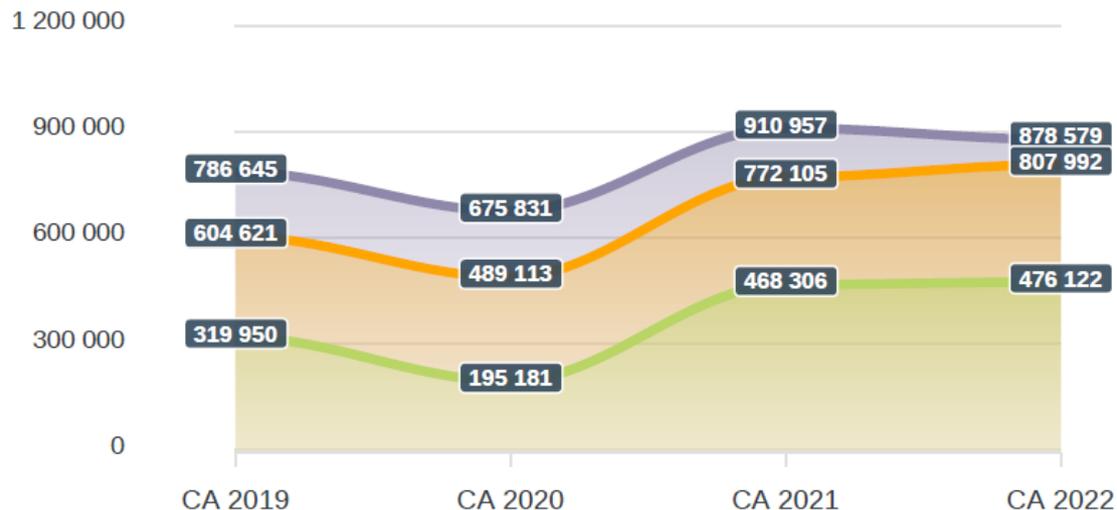
A.6) Comparaison entre les recettes et les dépenses de gestion



A.7) Évolution des épargnes et de la capacité d'autofinancement

► Une épargne positive

À la clôture de l'exercice 2022, malgré une baisse de notre épargne de gestion suite à l'augmentation des charges courantes, notre **capacité d'autofinancement** est en légère augmentation, dans l'attente des résultats définitifs.



■ Epargne de gestion

■ Epargne brute

■ Epargne nette

L'épargne brute :

Elle correspond à l'épargne de gestion diminuée du montant des intérêts de la dette. Elle est aussi appelée CAF ou capacité d'autofinancement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette :

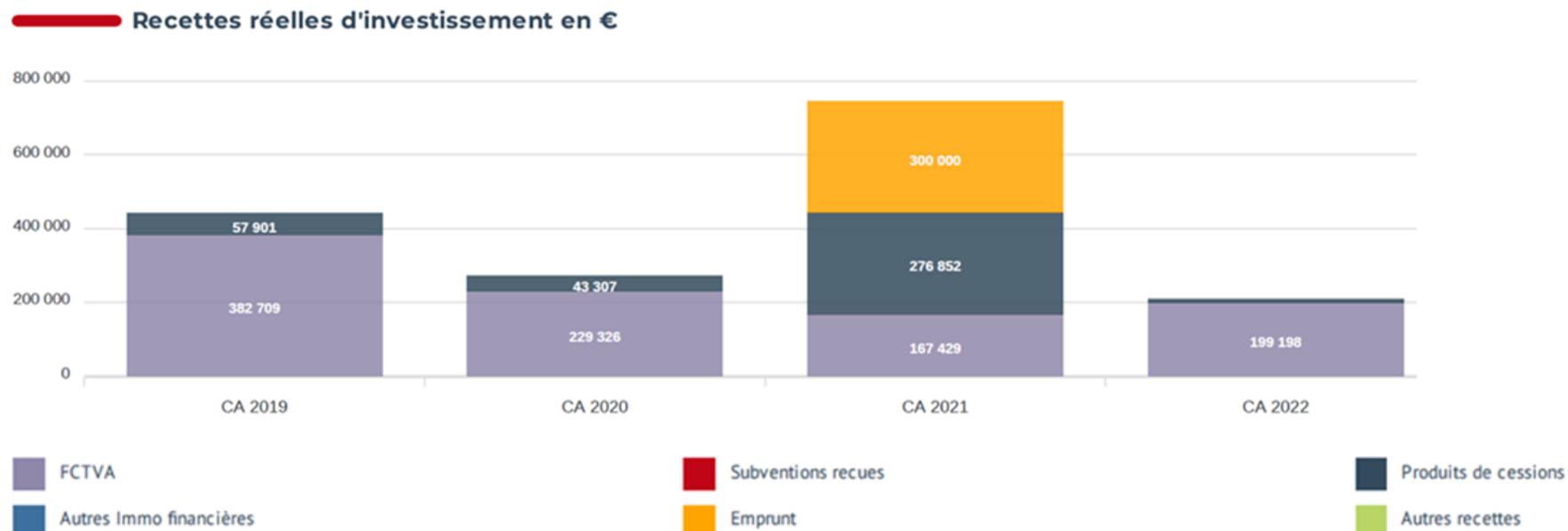
Elle correspond à l'épargne brute diminuée du capital de la dette. Cette épargne mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut : les dépenses nouvelles inscrites aux chapitres 21-23- ACP (hors reports antérieurs).

B.) VUE D'ENSEMBLE SUR L'INVESTISSEMENT

► Les résultats définitifs de l'année 2022 ne sont pas encore connus à ce jour. Les chiffres estimés présentés ci-dessous peuvent différer de ceux qui seront présentés dans le compte administratif.

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% an
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 504 840,0	2 187 071,0	1 682 208,0	2 071 094,0	+11,23 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	922 091,0	1 412 586,0	1 426 738,0	1 390 503,0	+14,67 %

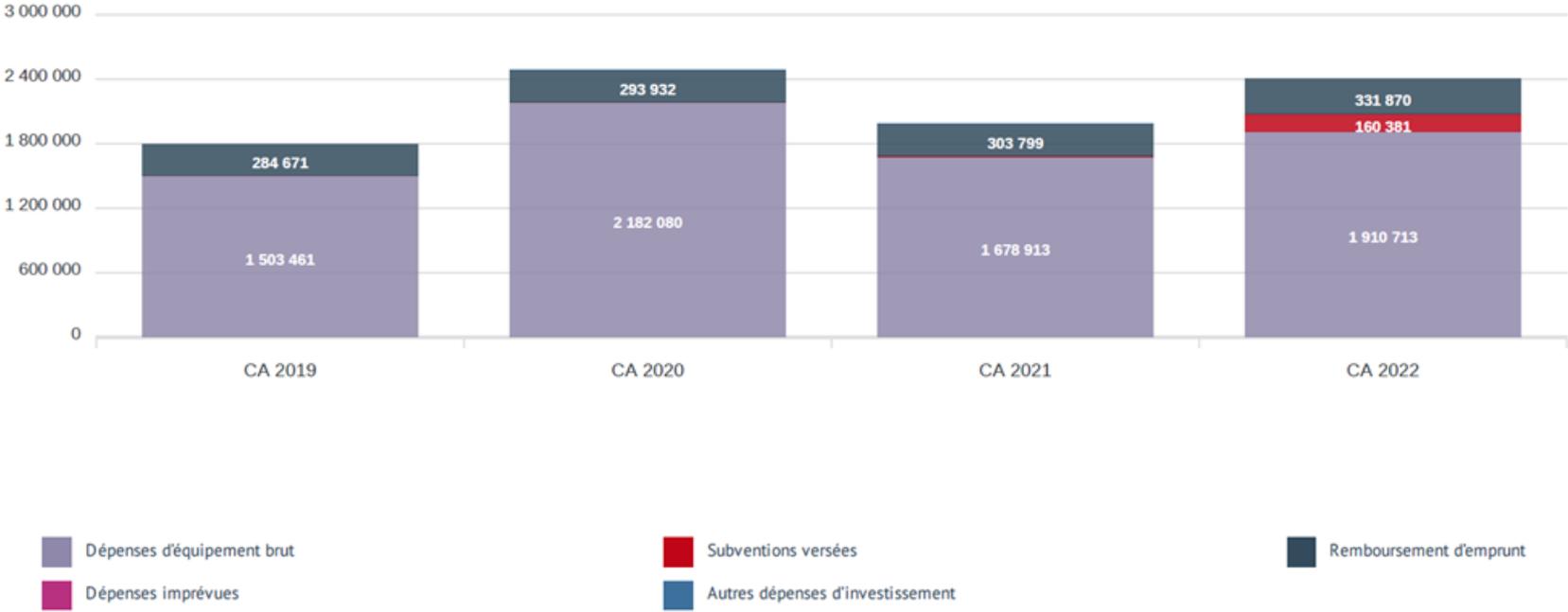
B.1) Financement des recettes d'investissement



Concernant les subventions reçues, elles dépendent selon l'avancée des dossiers ainsi que des travaux

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
388 565	229 325	611 448	319 692

B.2) Financement des dépenses d'investissement

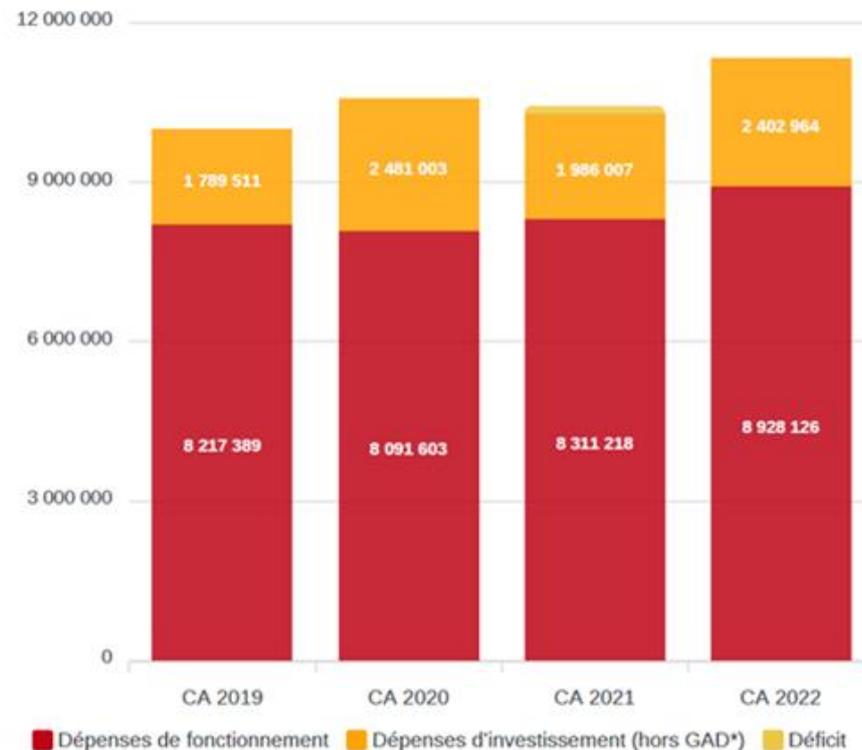


C) CONCLUSION EN GRANDES MASSES FINANCIERES

Recettes en €



Dépenses en €



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

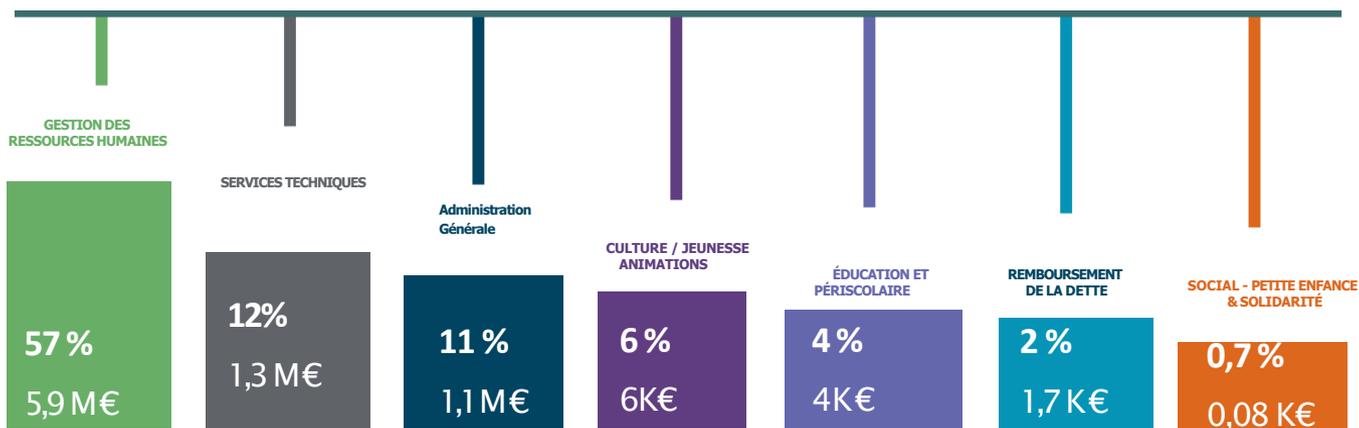
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

3. Les grandes orientations pour l'élaboration du BP 2023

Budget total de fonctionnement : 10 438 260€
en progression de 1,04% par rapport au BP 2022

Budget total d'investissement 4 142 300 €
en hausse de 12,67% par rapport au BP 2022

10,4 M € de budget fonctionnement



Le contexte financier de la Ville

C'est dans le contexte détaillé ci-avant que la commune a entrepris la préparation de son budget primitif 2023.

Pour notre commune, elle a bénéficié du 'filet de sécurité' en 2022 par le versement d'un acompte de 71 200 €. Le solde sera versé après l'arrêt des comptes administratifs et de gestions. Egalement, la commune devrait bénéficier également du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie.

Outre les aides de l'Etat, la commune a entrepris des actions visant à réduire le cout de l'énergie jusque là protéger par le marché mis en place par la FDE les années précédentes. Baisse des températures de 1 °C dans les bâtiments publics et l'éclairage public est éteint durant 6 heures consécutives (23 000 € d'économie réelle en 2022).

La production de l'ensemble des panneaux photovoltaïques représentent 20 000 €,

La commune n'est pas épargnée par l'augmentation des denrées alimentaires, des fournitures et des travaux en général.

Il conviendra dès lors, de redoubler de vigilance sur la nouvelle évolution des charges de fonctionnement.

Nous avons réussi à nous projeter avec prudence en intégrant les incertitudes sur les recettes et les dépenses. Nous comptons maintenir le cap des années précédentes en 2023. Concrètement par une stabilité fiscale et un maintien des dotations de l'Etat malgré la conjoncture actuelle.

L'évaluation des grandes masses budgétaires a été établie en tenant compte du contexte économique et le budget communal 2023, en adéquation avec les objectifs de la loi de finances 2023, mettra de nouveau l'accent sur l'optimisation de nos recettes afin de maintenir un niveau d'épargne brute suffisant.

A.1) Présentation de la structure des dépenses globales du budget 2023

FONCTIONNEMENT 10,4 M€

+
=

INVESTISSEMENT 4,14 M€

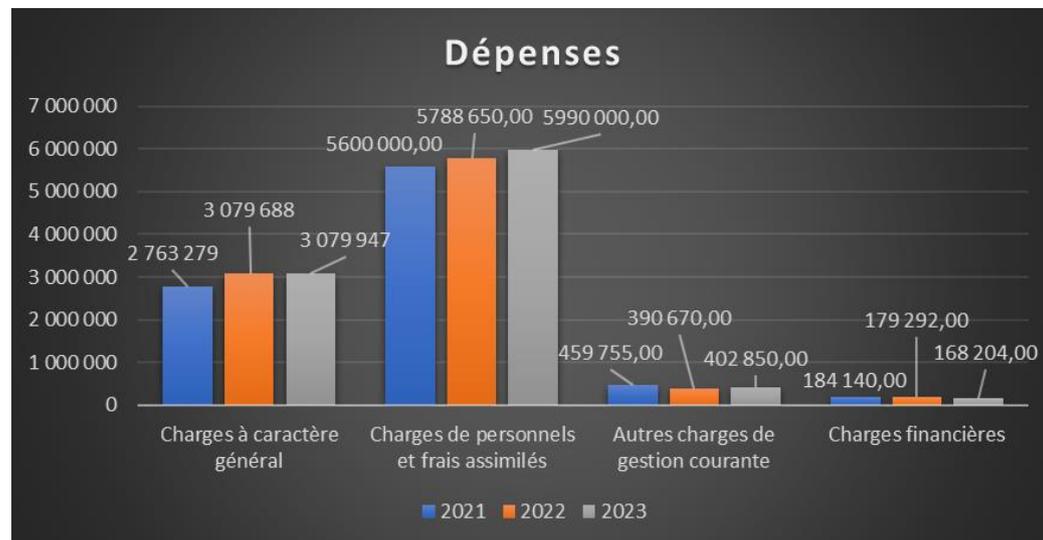
DÉPENSES RÉELLES 14,54 M€

AUTOFINANCEMENT BRUT 313 585 €

EMPRUNT 1,6 M €

A.1) Principaux chapitres de dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** comprennent les charges à caractère général, la masse salariale, les charges financières ainsi que les charges de gestion courante. Les différents services ont proposé une enveloppe de dépenses de fonctionnement en hausse par rapport au dernier budget. Au total, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient environ à 9 641 000 € soit une augmentation de 2,14 % par rapport au précédent budget primitif (9 438 300 €).



A.2) Zoom sur l'évolution des dépenses de fonctionnement

1. Les charges générales

Ces dépenses s'élèveront à **3 079 947 €** et comprennent :

- ▶ Les dépenses énergétiques : Electricité + 42,15 % dont % pour les compteurs des bâtiments et éclairage public (tarifs bleu -36kWH)
- ▶ Gaz + 7,57 %
- ▶ Alimentations +11,50 %
- ▶ Les locations mobilière (location machines/matériels) + 59%;

2. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel **augmenteront de 4,03 %** par rapport aux inscriptions du budget précédent. Elles intégreront la GVT et l'impact de la hausse de l'augmentation de la valeur du point sur les salaires et les charges patronales pour l'année complète ainsi que les départs en retraite et la réorganisation des services.

3. Les charges financières

Les intérêts de la dette sont **172 246 €**, soit une diminution de **5,75 %**.

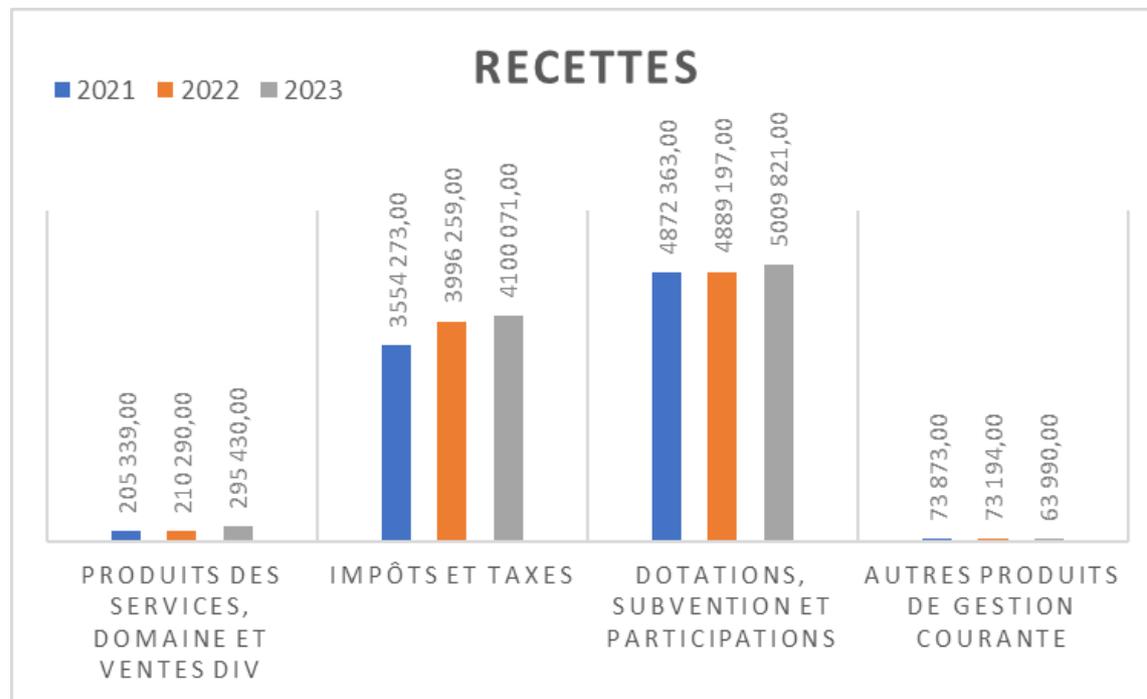
4. Les charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement les subventions, les indemnités versées aux élus, et les dépenses courantes. Il s'élèvera à **401 550 € en 2023** contre **390 670 € en 2022**.

Cette hausse de **3,11 %** s'explique par le versement d'une dotation au budget annexe services funéraires.

A.III) Principaux chapitres de recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient représenter en 2023 environ **9 469 312 € (9 168 940 € en 2022) + 3,27 %** et sont composées des recettes fiscales, dotations et d'autres produits divers. Après la suppression de la taxe d'habitation et l'application du coefficient correcteur, **les recettes fiscales de la ville sont attendues en progression grâce à des mécanismes de compensation et la revalorisation des bases.**



A.1) Des recettes fiscales préservées

Le taux appliqué sur la taxe foncière demeurera une nouvelle fois inchangé en 2023.

Foncier Bâti (FB) : 62,60%

Foncier non Bâti (FNB) : 90,96 %

Les recettes fiscales progresseront selon l'évolution des bases (+ 7,1%).



Gain de 159 000€

A.2) Vers un maintien des dotations

Le projet de loi de Finances 2023 maintient le niveau des dotations communales. La DGF allouée par l'État à Grenay est en diminution ces 2 dernières années (-13 000 € entre 2021 et 2022) et représente environ 1/3 des recettes réelles de fonctionnement.

Montant attendu pour 2023 : 1 130 000 € (2022 : 1 135 167 €)

La ville de Grenay a touché en plus de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de solidarité urbaine, en augmentation en 2021 et 2022.

Montant attendu pour la DSR 344 097 € + 1,80 % (337 993 € en 2022) et pour la DSU 2 278 817 € + 2,21 % (2 229 450 € en 2022)

Au niveau des attributions de la CALL sont établies pour 2023 :

Dotation de Solidarité Communautaire : 107 227 € au lieu de 108 682 € en 2022 (-1 455 €)

Attribution de Compensation : 656 056 € au lieu de 654 600 € en 2022 (+1 456 €).

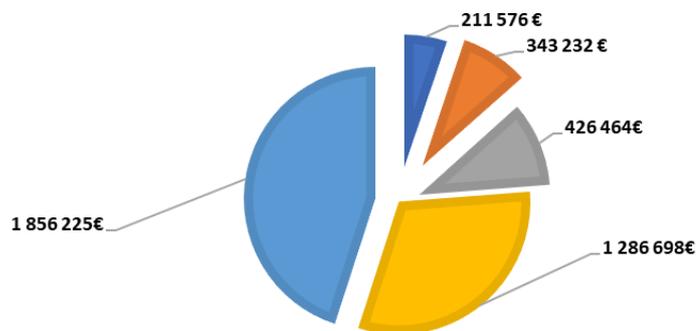
B.1) La structure et le financement des dépenses totales d'investissement 2023

Budget total : 4 414 896 €

B.1) Les dépenses d'investissement

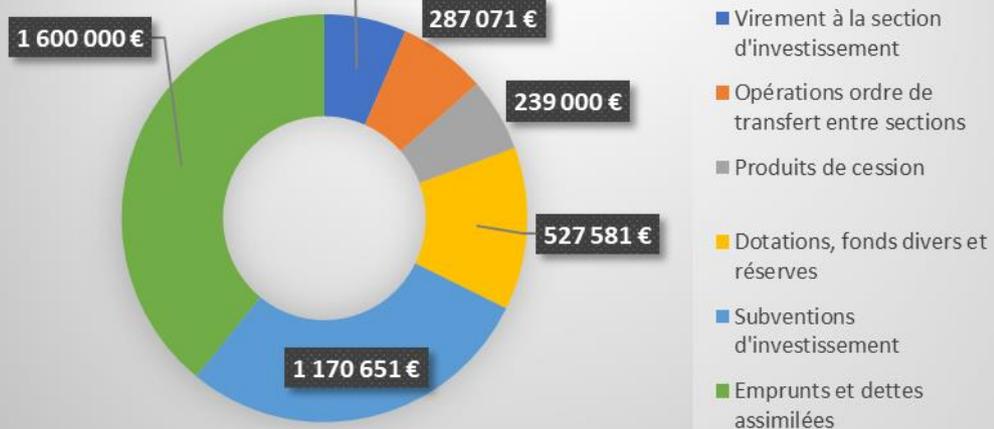
DEPENSES

- Solde exécution de la section d'inv reporté
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours



B.2) Les recettes d'investissement

RECETTES



4) 2023 : poursuite d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

volontariste

Les travaux et l'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Grenay pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Ils jouent un rôle majeur dans l'activité du territoire et la relance économique.

		PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT				
		2023		2024	2025	2026
		REPORT 2022	DEPENSES			
<i>PROGRAMMES</i>						
INVESTISSEMENTS	ENTRETIENS DES VOIRIES		112 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	ENTRETIENS DES BATIMENTS		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
RECCURENTS	ACQUISITIONS MATERIEL - MOBILIER - INFORMATIQUE	17 200,00	65 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	VEHICULES - ENGINS		25 760,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL INVESTISSEMENTS RECCURENTS		17 200,00	302 760,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
PROJETS	CITYSTADE (subvention 86 000)		25 000,00	151 350,00		
	RENOVATION ECOLE BINCE (subvention étude 16 270)		120 000,00	600 000,00	600 000,00	
	PHOTOVOLTAIQUE PHASE 2 ET PHASE 3 (subvention 261 000)	45 500,00	472 700,00	160 000,00	160 000,00	
	SALLE BIGOTTE		100 000,00			
	BORNES DE RECHARGES		30 000,00	20 000,00	20 000,00	
	ECLAIRAGES LED (VOIRIES, BATIMENTS) subvention 504 000		185 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
	POMPES FUNEBRES		345 000,00			
	BASSIN PISCINE (subvention maxi 1 375 000)		200 000,00	1 200 000,00	620 000,00	
	MARAICHAGE		30 000,00	20 000,00	20 000,00	
	TOTAL PROJET		45 500,00	1 507 700,00	2 331 350,00	1 600 000,00
TOTAL GENERAL		62 700,00	1 810 460,00	2 566 350,00	1 835 000,00	415 000,00

Projet terrain futsal, porteur du projet le collège : 150 000 €

...financée par une recherche active de subventions

La recherche de subventions auprès de partenaires extérieurs s'avère déterminante pour cofinancer les chantiers importants inscrits au PPI et emprunter de manière mesurée.

Les subventions notifiées qui restent à être encaissées s'élèvent à près de 497 850 €.

THEME	DOSSIER	ACTION	ANNEE	GEST	FINANCEUR	DISPO	ATTRIBUE	PERCU	EN COURS	RESTE A PERCEVOIR
AMENAGEMENT							66 900,88 €	21 674,50 €	13 638,00 €	31 588,38 €
	LACORE-PORIK	BMA PHASE 3 Jardin Vasil Porik	2019	DST	DEPT	FIEET	14 722,88 €	10 112,50 €		4 610,38 €
		BMA PHASE 3 chemin sécurisé et parvis	2019	DST	ETAT	DETR	38 540,00 €	11 562,00 €		26 978,00 €
		Jardin Vasil Porik phase 2	2021	DST	DEPT	FIEET	13 638,00 €		13 638,00 €	
ECOLES							169 602,27 €	40 279,63 €	72 682,27 €	56 640,37 €
	ACQUISITION	Acquisition et installation de mobilier et de matériel pédagogique dans les 3 écoles maternelles et 3 écoles primaire	2022	AFFSCO	DEPT	MODQPV	18 767,32 €	9 383,66 €	9 383,66 €	0,00 €
	ECOLES	Remplacement de mobilier dans les classes et embellissement des cours d'école - 2021	2021	AFFSCO	DEPT	MODQPV	18 456,00 €	18 456,00 €		0,00 €
	ETUDE	Etude de rénovation énergétique de l'école Bince	2022	DST	ETAT	DETR	16 266,60 €	0,00 €	4 879,00 €	11 387,60 €
	TRAVAUX	Rénovation énergétique des modules scolaires et garantie jeunes	2022	DST	ETAT	DETR	74 645,77 €	0,00 €	29 393,00 €	45 252,77 €
		Travaux de rénovation des écoles Bince et Rostand – DETR 2020	2020	DST	ETAT	DETR	41 466,58 €	12 439,97 €	29 026,61 €	0,00 €
ENERGIE							543 160,21 €	126 146,46 €	182 909,00 €	234 104,75 €
	CHAUFFAGE VETUSTE	Remplacement du système de chauffage gaz vétuste par des pompes à chaleur dans divers bâtiments communaux	2021	DST	ETAT	DSIL RE	204 896,21 €	61 468,86 €		143 427,35 €
	PHOTOVOLTAIQUE	Installation d'une centrale solaire en autoconsommation sur le patrimoine communal phase 2	2021	DST	ETAT	DSIL RE	215 592,00 €	64 677,60 €	107 796,00 €	43 118,40 €
					REGION	FRATRI	93 891,00 €	0,00 €	75 113,00 €	18 778,00 €
			2022	DST	CALL	FCTDSC	28 781,00 €	0,00 €	0,00 €	28 781,00 €
RONNY							167 200,00 €	90 400,28 €	0,00 €	76 799,72 €
	RONNY RENOV	Ronny équipement des lieux culturels	2021	DST	REGION	PACI	46 000,00 €	0,00 €		46 000,00 €
		Ronny travaux de rénovation et équipement des lieux culturels	2021	DST	DEPT	INVT	51 200,00 €	51 200,00 €		0,00 €
					REGION	PACI	70 000,00 €	39 200,28 €		30 799,72 €
SPORTS							101 739,50 €	19 500,00 €	0,00 €	82 239,50 €
	ESP	Aménagement plateforme de remise en forme agrès PMR	2022	DST	ETAT	ANS	65 000,00 €	19 500,00 €		45 500,00 €
		Implantation d'un équipement sportif de type terrain de football à 5 – DETR2021	2021	DST	ETAT	DETR	36 739,50 €	0,00 €		36 739,50 €
VOIRIE							34 062,67 €	17 584,80 €	0,00 €	16 477,87 €
	ITINÉRAIRE SÉCURISÉ	Aménagement d'un itinéraire sécurisé autour du collège Langevin-Wallon - tronçon collège - cité 11	2020	DST	DEPT	DÉPLACE	16 000,00 €	12 166,00 €		3 834,00 €
	SAINT LOUIS	Réfection de voirie – Boulevard Saint Louis à proximité d'équipements publics -DETR2021	2021	DST	ETAT	DETR	18 062,67 €	5 418,80 €		12 643,87 €
Total Résultat							1 082 665,53 €	418 574,04 €	309 229,27 €	497 850,59 €

Structure des dépenses de personnel et des effectifs (effectifs au 31/12/2022) :

- ▶ Titulaires présents : 106
- ▶ Nombre d'agents sous contrat : 99 dont 6 PEC et 10 apprentis
- ▶ Effectif total au 31/12/2021 : 209.

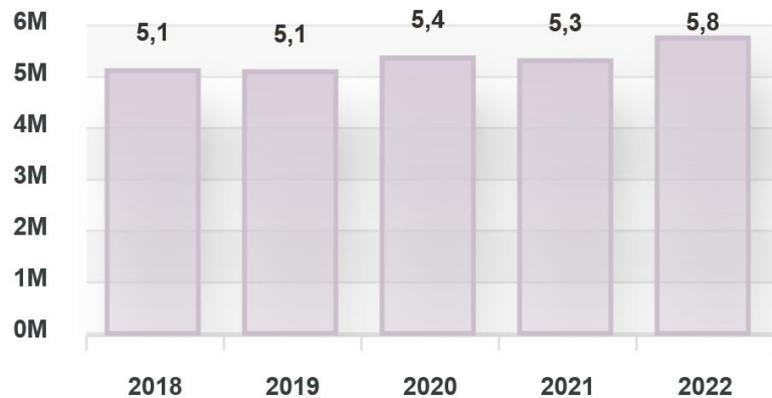
EFFECTIFS	NOMBRE D'AGENTS	EN %
Catégorie A	4	1,95 %
Catégorie B	11	5,36 %
Catégorie C	190	92,69 %

→ Les principaux cadres d'emplois

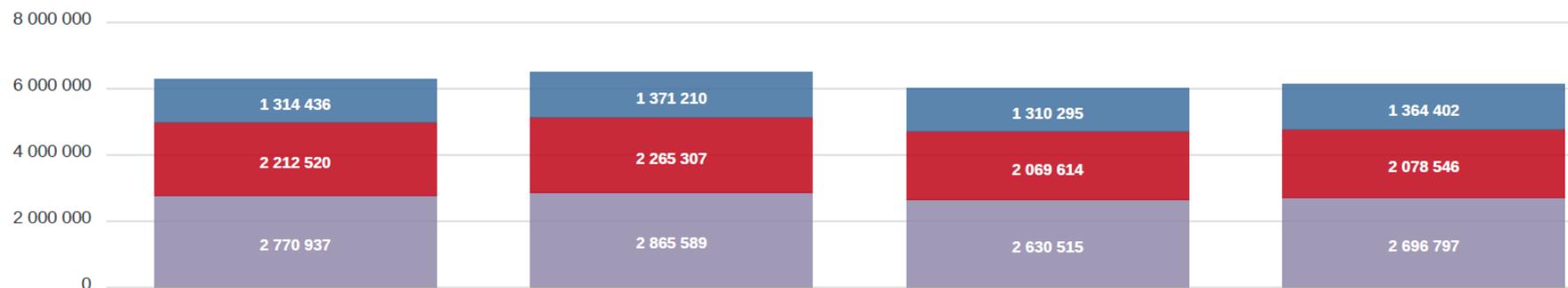
Cadres d'emploi	% d'agents
Adjoins techniques	50,73%
Adjoins d'animations	20,97%
Adjoins administratifs	11,70%
ATSEM	3,41%

En 2023, 6 agents partiront en retraite

■ Dépenses de personnel (D012)



■ Dépenses de personnel en €



■ Rémunérations titulaires

■ Non titulaires

■ Vacations

■ Insertions

■ Sécurité sociales

6.I) Le budget cimetière**➤ Les recettes de fonctionnement**

RECETTES De Fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL	69 992	78 751	52 209	70 650
Ventes de produits	20 070	14 261	16 826	22 854

Ce budget dégage un excédent de 62 333 €.

6.II) Le budget estaminet**➤ Les recettes de fonctionnement**

RECETTES De Fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL	4 796	3 907	3 853	4 258
Ventes de produits	4 796	936	0,00	1 207

En fin d'exercice 2021, l'exercice est excédentaire de 3 051 €.

➤ Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES De Fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL	5 502	43 368	4 413	8 316
Charges à caractère général	5 392	3 457	4 413	8 316
Charges exceptionnelles	110	39 911		

➤ Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES De Fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL	3 914	1 398	802	1 164
Achats de marchandises	3 228	1 074	802	1 163
Services bancaires	2	1	0	1
Autres impôts locaux	684	323	0	0